

## EPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE Arrondissement de Mâcon Canton de la Chapelle de Guinchay Mairie de LEYNES

## Procès-verbal de la séance du 21 avril 2023

<u>Présents</u>: Bernard MARTIN; Suzanne BERGERET; Bernard JUSTIN; Anthony AUBLANC; Isabelle DE GROOTE; Virginie DESGRANGES; Sébastien LACHARME; Dominique LAURENT; Jacqueline MILAMANT; Aymeric THILLET; Roger VARGAS; Christophe WUYLSTEKER;

**Absent:** Aucun

**Excusée :** Véronique RIGAULT

Représenté : Aucun

Secrétaire de séance : Roger VARGAS

### Ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 et 24 mars 2023
- 3. Délibération décision modificative n°1
- 4. Délibération diminution du temps de travail de Madame BALANDRAS
- 5. Délibération régularisation entre la propriété de Monsieur DUC et une parcelle de la Commune
- 6. Délibération délégation de signatures
- 7. Délibération modification délégués à l'ATD
- 8. Compte rendu de réunion
- 9. Information et questions diverses

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Roger VARGAS est désigné secrétaire de séance.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 et 24 mars 2023

Après présentation, les procès-verbaux des deux précédents conseils sont adoptés à l'unanimité.

### 3. Délibération décision modificative n°1

Après envoi du Budget 2023 au contrôle de légalité, 2 anomalies ont été relevées :

- Les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 (5 785€) n'étaient pas équilibrées avec les recettes d'investissement au chapitre 040 (5 585€)
- Les dépenses d'investissement au chapitre 041 (0€) n'étaient pas équilibrées avec les recettes d'investissement au chapitre 041 (5 000€)

INVESTISSEMENT	:	DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	5000.00	
2313 - 62	Constructions	-5000.00	
10222	FCTVA		-200.00
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		200.00
	TOTAL:	0.00	0.00
	TOTAL:	0.00	0.00

## 4. Délibération diminution du temps de travail de Madame BALANDRAS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la demande de Madame BALANDRAS

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 mars 2023.

### Monsieur le Maire propose :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C) 9ème échelon, à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C) 9ème échelon, d'une durée hebdomadaire de 6h30 à compter du 20 mars 2023.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

- D'adopter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

# 5. Délibération régularisation entre la propriété de Monsieur DUC et une parcelle de la Commune

Après lecture par M. le Maire, du document d'arpentage établi par le cabinet BOUSSION FLEURY qui rectifie la limite de séparation entre la parcelle N° B685 propriété de M. DUC Gabriel et la parcelle N° B59 propriété de la commune de Leynes

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce nouveau découpage.

## 6. Délibération délégation de signatures

M. le Maire propose de donner délégations de signature dans certains domaines administratifs (signature des courriers et actes administratifs de gestion courante, de certains arrêtés municipaux concernant les débits de boissons temporaires, légalisation de signature, délivrance d'actes d'état civil, récépissés de dépôts de documents d'urbanisme, demandes de pièces manquantes .....).

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité cette proposition.

## 7. Délibération modification délégués à l'ATD (Agence Technique Départementale)

Suite à la démission de Madame Fanny ROCHE-GAILLON, il convient de choisir un nouveau suppléant chargé de représenter la commune à l'Agence Technique Départementale 71 :

TITULAIRE: Bernard JUSTIN (inchangé)

SUPPLEANTE: Suzanne BERGERET

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal accepte la candidature de Madame BERGERET Suzanne,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité cette proposition.

## 8. Compte rendu des réunions

#### 22 mars 2023 :

- Le CCJ s'est rendu au Resto du cœur à Mâcon pour déposer la collecte effectuée sur la commune le 4 mars 2023.
- M. le MAIRE et B. JUSTIN se sont rendus à la réunion du SIVOM. B.JUSTIN en fait le compte rendu :
  - Vote du Compte administratif 2022, vote du Compte de gestion 2022 et affectation des résultats de fonctionnement,

Discussions concernant l'entretien des draps, torchons et alèses pour l'école de Leynes et de Chasselas. Il a été évoqué l'achat d'une machine à laver à la charge de ces 2 communes plutôt que le dépôt au pressing comme jusqu'alors, à la charge du SIVOM. M. le Maire demande que cette prestation reste à la charge du SIVOM.

Afin d'accompagner une élève en situation de handicap, il est nécessaire de recruter pour la prochaine rentrée scolaire un AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), pendant le temps de la pause méridienne.

Cette charge incombe à la commune du domicile de l'élève. Renseignements seront pris auprès de l'AMF (Association de Maires de France) et de l'AMDPH (Association Mobilité des Personnes Handicapées) concernant la réglementation et les éventuelles aides financières.

Les nouveaux statuts du SIVOM ont été rejetés par la Préfecture, en particulier le point relatif aux marchés de travaux de voirie. Une nouvelle clé de répartition sera à étudier rapidement pour le vote du budget prévu le 5 avril.

### 23 mars 2023:

- Ouverture des plis du marché des travaux de voirie 2023 SIVOM. L'entreprise EIFFAGE, la mieux disante, a été retenue. Ces travaux concernent pour la commune de Leynes : l'entretien Point à temps, la mise en œuvre d'enrobés partielle chemin du creux du Vic et le haut du chemin du château Gaillard.
- B. JUSTIN s'est rendu à une réunion d'information à Crêches sur Saône concernant le déploiement de la fibre. Certains opérateurs (ORANGE et SFR) sont déjà en train de proposer les raccordements fibre. Un délai supplémentaire est exigé pour les autres opérateurs (FREE, BOUYGUES etc...) pour une commercialisation fin de l'été.
- M. le Maire s'est rendu à la conférence des Maire de MBA.

24 mars 2023 : Conseil municipal dont l'ordre du jour était :

- Vote du compte administratif 2022, vote du compte de gestion 2022 et affectation du compte de résultats
- Vote du budget primitif 2023

**25 mars 2023** : réunion du CCJ. Préparation des futures animations sur le P'ti marché Leynois.

**27 mars 2023** : M. le Maire s'est rendu à une réunion NATURA 2000 : Ajustement du périmètre, convention pour le fauchage des pelouses calcicoles (bois de fée).

28 mars 2023 : M. le Maire et son second adjoint ont participé, accompagnés d'un représentant de VEOLIA et de MBA, à une tournée de collecte d'ordures ménagères, afin de relever les difficultés rencontrées mais aussi signalées par certains administrés. Il apparait notamment des problèmes de circulation du camion à certains endroits au vu de son gabarit plus important qu'auparavant. Une solution adaptée devra être trouvée pour améliorer la collecte.

Suite aux nouvelles dispositions de tri sélectif mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est constaté que celui-ci est loin d'être parfait. Le tonnage actuellement collecté n'a pratiquement pas été réduit à ce jour.

**28 mars 2023** : Visite en Mairie de M. GENET, Sénateur de la circonscription.

**29 mars 2023** : M. ARBELOT président de l'association « Vol de pente » a rencontré M. le Maire afin de préparer la future manifestation au bois de Fée pour le week-end de l'ascension.

**30 mars 2023** : M. le Maire était invité à visiter le nouveau centre de compostage au nord de Mâcon, à proximité du stade Griezmann.

**31 mars 2023**: La municipalité a rencontré M. RIPETTI (La Marmite de l'Echanson). L'entretien avait pour objet la possible utilisation de la salle du 1<sup>er</sup> étage et le changement des radiateurs à son initiative et à sa charge. Il lui est rappelé que la taxe d'occupation de la terrasse, suspendue pendant la crise sanitaire COVID, a repris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M.RIPETTI nous informe que les «apéros concert» reprendront durant l'été.

**5 avril 2023** : M. le Maire et B. JUSTIN se sont rendus à une réunion du SIVOM. B.JUSTIN en fait le compte rendu :

Vote du budget Primitif 2023.

Modification des statuts suite au rejet par la Préfecture de la précédente délibération. La clé de répartition concernant les marchés de travaux de voirie ne donne pas satisfaction à l'ensemble des communes. En effet, toutes les communes souhaiteraient que la répartition soit effectuée au montant réel des travaux, ce qui laisse plus de latitude au niveau de la gestion du budget des communes.

Après discussion et évocation de diverses solutions, il est décidé de programmer une réunion spécifique des délégués au SIVOM pour établir des nouvelles propositions de clés de répartition, suivie d'une demande de rendez-vous en Préfecture pour les présenter.

**6 avril 2023** : Les enfants de l'école maternelle, accompagnés de leur institutrice et de M. le Maire, se sont rendus à l'après-midi du club de la Treille d'Argent pour participer à une animation intergénérationnelle (jeux de société).

**6 avril 2023**: M. le Maire s'est rendu au Conseil Communautaire MBA pour voter les budgets 2023.

**7 avril 2023** : La municipalité a participé à la nouvelle assemblée générale de l'Agence Technique Départementale pour le vote du budget 2023 qui avait été rejeté lors la précédente assemblée générale. A l'issue de cette nouvelle présentation le budget a été voté à la majorité.

**13 avril 2023 :** B.JUSTIN s'est rendu au Syndicat des eaux pour assister à la présentation du projet du schéma directeur.

**13 avril 2023 :** La municipalité s'est rendue à une réunion d'information organisée par l'UMCR71 (Union des Maires des Communes Rurales) en partenariat avec Groupama S. BERGERET en fait le compte-rendu. Les sujets abordés ont porté sur :

- les rapports entre collectivités et associations (Droits et devoirs, responsabilités partagées, mise à disposition de biens communaux et du personnel)
- les manifestations (comprendre et analyser les risques encourus, intervention du SDIS71 concernant les commissions de sécurité.

**18 avril 2023** : Commission Manifestations/Tourisme/Communication I.DEGROOTE en fait le compte rendu : L'objet de la réunion portait sur la préparation du P'ti marché Leynois du 6 mai 2023.

**21 avril 2023** : M. le Maire accompagné de B.JUSTIN se sont rendus à la commission de sécurité du rallye des vins prévu les 3 et 4 juin prochain.

### 9. Informations et questions diverses

Une administrée est venue informer la mairie de nuisances de chasse subies autour de sa propriété. M. le Maire a reçu le Président des chasseurs pour lui rapporter ces faits. Une solution d'entente a été trouvée.

L'association Biojoleynes sollicite une subvention pour sa journée du 10 juin sur la place du village. Après avoir reçu un dossier complet (Compte rendu d'assemblée générale, rapport financier de l'année 2022, projet 2023, comme pour toutes associations appelées à recevoir des subventions communales), le conseil municipal propose d'allouer une subvention de 100€.

Il est constaté à plusieurs reprises des occupations du domaine public sans en avoir averti la mairie. Il est rappelé que pour toute occupation du domaine public, le maire doit en être informé afin qu'il prenne un arrêté de permission de voirie. Cette procédure est incontournable au regard des responsabilités de chacun (Maire et occupant du domaine public).

Un élu a constaté qu'il manquait un tampon de chambre télécom (fibre) dans le quartier du Bois de Leynes. La Mairie a sécurisé l'emplacement en attendant l'intervention de l'entreprise.

Un élu a été interpellé par un randonneur qui regrette le manque de fléchage. Cette remarque sera transmise à MBA qui a la compétence des chemins de randonnée.

Prochain conseil municipal vendredi 9 juin 2023 à 19h15 en mairie.

Séance levée à 22h00